

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7310942301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7310942301>

Cette annonce a été mise en ligne le **30 novembre 2022** sur **Actu.fr - Pontivy Journal**
Pour le département : **56 - MORBIHAN**

*FIDAL - Société d'avocats
Parc Tertiaire de Laroiseau II
67 rue Anita Conti
56002 VANNES cedex*

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société par Actions Simplifiée qui sera immatriculée au R.C.S. de VANNES, dénommée « LYCORIS RADIATA » au capital de 10 000 Euros, ayant pour objet : Les activités de développement informatique, conception, édition, l'exploitation de logiciels, de site web, d'applications sur tous types de supports connus ou inconnus à ce jour ; toute activité de recherche et développement fondamental et appliqué sur l'intelligence artificielle ainsi que le traitement naturel du langage ; fourniture des moyens matériels ou logiciels généralement associés à la mise en place des systèmes d'information, et plus particulièrement, la production d'infrastructures infogérées, à travers notamment, des activités d'hébergement dédié et mutualisé, les technologies de haute disponibilité et de sécurité, les supports et outils liés aux domaines de la supervision, de statistiques et du contrôle de qualité ; prestations de conseil et activités de formation dans le domaine informatique ; achat et vente d'espaces publicitaires. Le siège est fixé à VANNES (56000) 23 avenue Paul Duplaix. Le Président est la société ID HOLDING – SARL – 23 avenue Paul Duplaix à VANNES (56000) – RCS Vannes n° 502 512 577 et le Directeur Général est Mr Jean-Clément NIGUES – 21 bis rue des Frères Creach à VANNES (56000), nommés pour une durée illimitée. Toutes transmissions sous quelque forme que ce soit de titres de capital ou valeurs mobilières

donnant accès au capital, quel qu'en soit le bénéficiaire, seront soumises à l'agrément préalable de la société qui est donné par décision collective extraordinaire des associés.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

